

## Expression des élus en CAPL catégories C et A Réunion avant mouvement local

Le décret sur les lignes directrices de gestion (LDG) du 29 novembre 2019, faisant suite à la loi dite « de transformation de la fonction publique », enterre de façon violente le cadre légal existant, qui déterminait les règles collectives de gestion applicables à chaque fonctionnaire, et porte un rude coup à la conception française de la fonction publique de carrière.

Sous le fallacieux prétexte de « rendre le dialogue social plus efficace et plus fluide », le gouvernement pulvérise la démocratie sociale et les instances représentatives des personnels. À la DGFIP, cela se traduit par une ostracisation des élus dont la légitimité au regard des taux de participation aux élections professionnelles, est incontournable.

Pour la CGT, nous avons besoin de CAP avec un rôle et des prérogatives renforcés, pour le droit des agents à être informés et défendus tout au long de leur carrière, par des élus disposant des moyens nécessaires et dans le cadre de règles nationales et égalitaires.

Nous souhaiterions formuler un vœu, sans passer via ALOA. Dans le « monde d'après », les vertus des services publics, reconnus et légitimés pendant cette crise, apparaîtront incontournables. L'utilité et la nécessité du dialogue social auront également été largement démontrées. L'aveu d'échec de la DG sur le mouvement national des B en est le meilleur exemple ! **Il faut revenir sur la suppression des CAP.**

En 2020, nous ne sommes pas à une surprise ni à un changement près. En effet, en étudiant le guide pour les agents sur les mouvements locaux (parution Ulysse du 26 mai), nous découvrons que pour bénéficier de la priorité pour rapprochement de conjoint, celui-ci **doit travailler dans le département**.

Dans la lettre d'information numéro 3 sur l'affectation nationale au département parue le 17/12/2019 sur Ulysse, on pouvait lire :

*« Cette réforme permettra de mieux prendre en compte vos souhaits ainsi que les besoins de chaque service, pour une meilleure répartition des ressources humaines, en positionnant la prise de décision au plus près du terrain et de la connaissance des agents. Ce sont d'ailleurs deux des principaux constats du bilan de la préfiguration : le respect du cadrage national combiné à une prise en compte des intérêts de l'agent. »*

Il semblerait que depuis la DG ait changé d'avis, car ces nouvelles conditions ne sont clairement pas en faveur des agents ! **Les plus précaires sont encore les plus impactés** : bon nombre de CDD n'ont pas été reconduits pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 et l'état du marché du travail dans l'Hérault pousse à ne pas refuser un travail dans un département voisin. Nous tenons également à rappeler que pour le mouvement national de mutation, un conjoint à la recherche d'emploi ou exerçant dans un département limitrophe permet d'obtenir un rapprochement externe.

**Cependant, M. Le Directeur, notre mécontentement ne se limite pas qu'à cela.**

Aujourd'hui, bien que notre position n'ait pas changée nous ne vous reparlerons pas de l'**apparition de postes du NRP** (SGC Cœur d'Hérault / Trésorerie hospitalière Est Hérault -Montpellier / Trésorerie hospitalière Ouest Hérault – Béziers) sur le référentiel des postes diffusé aux agents C, B, A pour le mouvement d'affectation locale. Ce sujet a déjà été longuement évoqué lors de la réunion préparatoire aux mouvements locaux C et B ([cf expression des élus en CAPL C, B, A](#)).

Par courriels des 17, 29 juin et 08 juillet, nous vous avons fait la demande que nous soient communiqués les documents suivants :

- les tableaux de **vacances d'emplois par services avant mouvement local**
- les tableaux de **vacances d'emplois par services après mouvement**
- un tableau de **classement des agents à l'ancienneté, au titre du rapprochement ou de toute autre priorité**
- les **départs en retraite d'ici la fin de l'année 2020**

Lors de la réunion préparatoire au mouvement local de catégorie B, vous avez répondu à nos capistes que « la porte n'est pas fermée pour l'avenir ». **A ce jour nous n'avons toujours rien, mais la CGT est, comme vous le savez, connue pour sa ténacité !**

Dans le cadre des mutations locales, ces documents nous sont essentiels pour le conseil, et l'aide aux agents et aux services.

Nous tenons d'ailleurs, à nouveau, à remercier les collègues du service RH pour leur disponibilité et leur professionnalisme en cette période intense rendue difficile dans un contexte de déconfinement COVID-19.

Comme pour les réunions avant mouvement local de catégories C et B, nous sommes ici devant vous en toute transparence. Nous défendons nos dossiers et pourtant nous repartirons sans projet de mouvement. Nous déplorons cette circulation à sens unique, d'autant que les CAP permettaient de réels débats dans l'intérêt des agents et des services.

**La CGT FP 34 a à cœur d'être présente pour les personnels. Vous rendez cela impossible !!! Nous ne sommes ni devins, ni magiciens.**

## **Nous refusons :**

- de jouer avec la vie professionnelle et familiale des agents et de leur conseiller, ou non, des mutations sur des suppositions de calendrier de reprise du NRP,
- d'être spectateur d'un mouvement local opaque,
- la généralisation des mutations dérogatoires, et des choix par parution de fiches de postes sur Ulysse 34,
- la dégradation des règles d'affectation locale et la suppression des CAP Nationales et Locales.